



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 MAI 2004**

**Délibération n°2004-26**

Date de convocation : 4 mai 2002  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Présents : 26  
Remplacés : 7  
Absents non remplacés : 0  
Votants : 33

L'an deux mil quatre, le dix mai à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni au Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ALLEMAND - M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CORTADE - M. DUPONT - M. DUVERGER - M. GRANIER - M. JOUBERT - M. MAIGRE - M. MELY - M. RANDOULET - M. FOURMENT - M. MILON - M. ROCHEBONNE - M. BISCARRAT - M. CHAMPEL - M. GABERT - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. MOUREAU - M. VACCHIANI - M. FORIEL D'ESTEZET - M. GUEDES - M. STACHETTI - M. VERNET

**ETAIENT REMPLACES :**

M. BOISSON remplacé par Mme LAGET  
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO  
M. PASCAL remplacé par M. BERTLOT  
Mme ROIG remplacée par M. LELEU  
M. ROUCH remplacé par M. BANACHE  
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE  
M. TORT remplacé par M. PEREZ

Secrétaire de séance : M. DUPONT



**OBJET : Délégations permanentes au Président**

**Rapporteur : M. Yves DUPONT**

Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical donne pouvoir à Monsieur le Président pour la durée du mandat :

- o De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- o De passer les contrats d'assurance,
- o D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- o De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

